

Commission de gestion 2013

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION (SP3)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Composée de Mmes Katharina DELLWO BAUER et Eva FROCHAUX (présidente), la sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère SP3 pour l'année 2013 s'est réunie à trois reprises pour ses travaux, le 5 février, les 5 et 19 mars 2014, ainsi que pour la visite du Sauvetage le 8 mai.

La sous-commission remercie MM. Daniel BUACHE, municipal, et François DELAQUIS, chef de service, Madame Nadine COSSY, cheffe de l'Office de la population, M. Philippe DESARZENS, Commandant de Police, ainsi que les différents collaborateurs pour les réponses claires fournies avec diligence et pour l'accueil de qualité, prévenant, qui lui a été réservé.

C'est dans les locaux à la Place Saint-Louis 2 qu'ont eu lieu les entretiens et visites du dicastère.

Questions liées à l'organigramme

La sous-commission a été quelque peu troublée par l'organigramme du service de la Sécurité Publique et de la Population SP3, qui réunit d'un côté les tâches du ressort du dicastère et de l'autre celles concernant la PRM, et non pas celles des autres associations intercommunales.

A notre question: « Pourquoi faire figurer l'organigramme PRM dans l'organigramme du dicastère et non pas ceux de la PCi et du SIS Morget? », nous avons reçu du municipal la réponse suivante:

« La relation avec les différents services de la PRM est plus fréquente. Les tâches étant diversifiées, il est plus facile de se repérer en mentionnant l'organigramme.

A contrario le SIS Morget et la PCi n'interviennent qu'en cas de demande urgente et ne représentent pas la même disponibilité en tant que service de guichet.

C'est une volonté de la Municipalité que de faire figurer cet organigramme. »

La sous-commission renonce à formuler un voeu à ce sujet étant donné que la réorganisation est encore en cours, mais souhaiterait plus de clarté dans le futur.

Office de la population

L'Office de la population représente la partie la plus importante du dicastère. Notons que selon la loi, ce service doit être nécessairement rattaché à la commune.

Le 5 mars la commission a rencontré, en présence du Municipal, Mme Nadine COSSY, chef de l'Office de la population, ainsi que M. François DELAQUIS, chef de service du dicastère de juillet 2012 à fin décembre 2013, à raison d'une heure par mois.

Depuis 2014, avec le remaniement des dicastères, SP3 s'est mué en SPSI (Sécurité publique, Population et Système d'Information). C'est M. BROCCARD qui a pris la fonction de chef de service Informatique et Office de la population.

Les missions principales de l'Office de la population sont la gestion du contrôle des habitants, la police des étrangers et la mise à jour des fichiers des entreprises.

L'Office de la population occupe le rez de la belle maison Bornand (place Saint-Louis 2). Sous la direction de Mme COSSY tout a été pensé et aménagé pour le confort et la confidentialité maximale des personnes ayant recours aux divers services de l'office. Des horaires adaptés et des alternances guichet/bureau facilitent le travail des employés. Avec une moyenne de 80 passages par jour aux guichets (2 guichets, un troisième peut être ouvert en cas d'affluence), il est important d'éviter des situations de stress. Dans l'Office de la population un engagement de diligence sous forme de délai de traitement des demandes est respecté et évite ainsi qu'il n'y ait des piles de dossiers.

Notons que le travail augmente régulièrement. Du fait des nouvelles constructions, on observe un accroissement continu de la population morgienne (environ 400 en 2013) et de nombreux changements d'adresse au sein de la ville.

Parmi les nombreuses tâches il est à relever l'attribution des permis B. Selon le quota trimestriel ALCP (Accord sur la Libre Circulation des Personnes) le canton met à disposition 5000 nouveaux permis B tous les 3 mois. Ce qui provoque alors une affluence énorme aux guichets. Les premiers arrivés sont les premiers servis. Les recalés se contentent d'un permis L et peuvent se représenter 3 mois plus tard. A chaque fois l'Office doit refaire la demande complète. Ne serait-il pas possible de garder les données en vue de réactiver les demandes automatiquement ?

En outre Mme COSSY souligne la bonne collaboration avec d'autres dicastères, par exemple ATD2 a fourni des données nécessaires à l'élaboration du fichier des entreprises, permettant l'envoi des factures de la taxe forfaitaire des déchets. Le Cyberforum a développé des fichiers compatibles utilisables par tous les dicastères concernés.

Les employés de l'office bénéficient de bonnes conditions de travail. Le plurilinguisme est de mise. Des cours de formations continues et de langues sont suivis par l'ensemble des employés du service.

Associations intercommunales

La Police Région Morges (PRM), le Service Incendie Secours (SIS) MORGET et la Protection Civile (PCi) sont des associations intercommunales qui, pour chaque entité, ont leurs propres „conseils“, comités de direction et commissions de gestion qui ont la responsabilité de contrôler la gestion, les comptes et le budget.

M. Daniel Buache, Municipal de la Commune de Morges, a participé aux réunions et séances de ces organisations en tant que président (PRM), vice-président (PCi) ou membre du comité de direction (SIS), une présence bienvenue pour défendre les intérêts de Morges.

PRM

La Police Région Morges est contrôlée par une assemblée se composant de délégués des conseils communaux. Actuellement, six communes en font partie. Pour les services qui ne sont fournis qu'à la ville de Morges, les tâches optionnelles, Morges a conclu un contrat de droit administratif avec la PRM.

Comme les tâches optionnelles ne figurent pas dans le rapport SP3, nous avons posé la question au municipal M. Daniel Buache, qui renvoyait le contrôle de gestion de ces tâches aux délégués du conseil communal de Morges auprès du conseil intercommunal de la PRM.

En même temps, un membre de la commission de gestion et délégué à la PRM, qui s'inquiétait des compétences respectives des Conseils Communal et Intercommunal, avait demandé au syndic, M. Vincent Jaques, de prendre un avis de droit au service juridique du canton. Ce qui fut fait avec la réponse suivante:

„ (...) je vous confirme que le rapport de la commune de Morges devrait contenir les informations relatives au contrat de prestation entre l'association de communes et la Ville de Morges.“

Les informations sur les tâches optionnelles doivent donc figurer dans le rapport de gestion de la commune. Comme cette année il est trop tard pour l'y incorporer, le greffe nous a fait parvenir la partie du rapport de la PRM concernant les tâches optionnelles pour que la sous-commission SP3 puisse en prendre connaissance.

La sous-commission a donc reçu un rapport partiel, intitulé „Rapport de gestion 2013, Tâches optionnelles, Morges“ avec le message suivant du syndic:

« (...) la diffusion de ce rapport à l'ensemble des conseillers communaux (vraisemblablement via Extranet) fera l'objet d'une décision municipale pour ainsi concilier devoir d'information pour les Conseillers communaux morgiens et maintien d'un certain devoir de confidentialité avant que le conseil intercommunal de la PRM ne discute de la gestion. »

A la lecture de ce rapport partiel, rien ne nous permet de dire que la PRM n'a pas rempli son contrat de prestation. Le constat définitif et détaillé appartiendra aux délégués du conseil communal de Morges auprès du conseil intercommunal de la PRM. On peut regretter le décalage temporel entre le travail des commissions de gestion des conseils communal et intercommunal, qui rend la collaboration peu aisée. Une harmonisation des délais de travail et d'acceptation des rapports est à souhaiter.

SIS MORGET et PCi

29 communes font partie du SIS MORGET. La PCi couvre tout le district de Morges. Comme la PRM, ces deux associations intercommunales ont chacune un conseil et une commission de gestion qui les contrôlent.

En ce qui concerne les associations intercommunales, les observations et contrôles de la sous-commission SP3 de la COGES du conseil communal de Morges s'arrêtent là.

Stand de tir

Il n'y a pas eu de changement en 2013 concernant le Stand du Boiron, malgré les démarches entreprises par la Commission Consultative Stand de tir du district de Morges au sein de l'ARCAM.

Pour l'avenir du stand, le dossier de recherche est en main du municipal Denis Pittet qui a gardé le dossier, car il fait partie des sociétés de tir et du Comité directeur de l'ARCAM. Le municipal Daniel Buache s'occupe des affaires courantes.

Sauvetage

La société de Sauvetage de Morges veille, en collaboration avec les sauveteurs français, à la sécurité des navigateurs du lac, elle surveille les manifestations nautiques, régates et courses. Son secteur s'étend des embouchures du Boiron et de la Venoge, jusqu'à mi-lac. Cinq groupes de service se partagent les vigies. En dehors des vigies effectuées dans leurs locaux, à l'Ancien Port, les alarmes sont transmises par la police. Le premier bateau prêt part dans les 10 minutes après une alarme.

La société compte environ 80 membres, bénévoles qui payent des cotisations et donnent leur temps sans compter. Le soutien de la ville de Morges s'élève à 6'000 CHF par an.

Voeux et motion en suspens

- Vœu No 5-2012 concernant la Commission de police :
Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité.

Selon le rapport du Conseil Communal il n'y a eu aucune évolution en 2013. Cependant la Municipalité de Morges a donné mandat à la PRM d'étudier un fonctionnement différent de la Commission de police.

En 2013 il y avait une seule Commission de police pour les cinq communes de la PRM. Notons qu'elle s'occupe de 6'000-8'000 cas par année, se réunit à cet effet 10 à 12 fois et emploie une secrétaire à plein temps.

- Vœu No 6-2012 concernant la police à vélo :
Que la Municipalité demande à la PRM de clarifier l'engagement de la police à vélo en ville de Morges et en informe le Conseil Communal.

Le règlement concernant la tenue a été changé pour faciliter l'utilisation des vélos : plus besoin de chaussures et de vêtements spéciaux pour faciliter l'utilisation du vélo. Il y a donc espoir...

- Motion Charles Dizerens 17.04.13

Pour une refonte du Règlement général de police de la Commune de Morges

A notre question concernant le nouveau règlement de police, M. Buache a répondu :

« Le Comité de direction (CODIR) de la PRM travaille pour l'élaboration d'un règlement de police couvrant l'ensemble du territoire dévolu à la PRM, l'intérêt de cette démarche est de remettre à jour l'ensemble des règlements de chaque partenaire et ainsi de faciliter le travail des agents ne devant pas patrouiller avec des règlements différents. L'autonomie relevant de la responsabilité individuelle de chaque Commune sera préservée. A l'issue de la préparation du projet du Règlement de Police, celui-ci sera en premier lieu adressé à chaque Municipalité pour examen. »

Selon Daniel Buache, les travaux avancent bien.

Conclusion

Si le travail du municipal est essentiellement orienté vers les structures intercommunales, il n'en demeure pas moins qu'il l'exécute pour le compte de la commune et exerce ainsi une fonction importante auprès de ces organisations qui, de par leur nature, échappent quelque peu au contrôle direct du système communal.

Le présent rapport en est d'autant plus mince.

Quant au reste, le présent compte rendu ne prétend nullement à l'exhaustivité.

Nous remercions toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité, leur amabilité et leur volonté de fournir les informations requises. Nous les remercions également de leurs efforts pour la Commune et les encourageons à poursuivre dans ce sens.

Pour la commission de gestion
La Présidente

Pour la sous-commission
La Présidente